



Altération du couple

Par dedotte

Bonsoir,

ma belle fille est maltraitée verbalement par son ex-compagnon qui est parti du domicile depuis bientôt un an et a loué un appartement. Ce couple n'est ni marié ni pacsé et à 2 enfants. Le crédit pour l'achat de la maison est au nom du MR, elle virait sur un compte la 1/2 la créance tous les mois et depuis 4 mois, paie intégralement le crédit: les deux personnes continuent à mettre chacun la moitié et elle rembourse MR, elle paie donc entièrement le crédit. L'eau et EDF sont au nom de MR, elle le rembourse, il a imposé une garde alternée sans jugement, après des altercations verbales et des messages agressifs, elle a portée plainte.

Les menaces et les insultes continuent. Il envoie des message orduriers sur son ex compagne à son fils quand celui-ci est chez sa mère. Ce matin après une scène qui a fait sortir la voisine tellement c'était fort, il a demandé à ma belle-fille sa carte d'identité et lui a dit que mercredi il aurait besoin de la carte vitale pour emmener son fils voir un médecin.

Que peut-il faire avec ses cartes et comment doit-elle se défendre de ce MR?

MERCI.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Elle peut dès à présent appeler le 3919 pour des conseils précis sur cette situation de violence.
[url=https://arretonslesviolences.gouv.fr/]https://arretonslesviolences.gouv.fr/[/url]

Manifestement elle se laisse faire et subit les abus, elle a besoin d'aide, déjà pour dire non et se protéger, il y a sans doute aussi menaces et chantage sur l'enfant...

Suite à une plainte, elle peut se faire attribuer le logement, y compris au frais de Monsieur, et obtenir une ordonnance d'éloignement.

Elle peut aussi changer les serrures du logement pour éviter une intrusion à tout moment.

Elle doit aussi protéger son fils et mettre des limites claires, et pour ce faire elle devrait saisir le JAF dès que possible.

Elle peut aussi porter plainte pour le vol (ou extorsion sous menace) de ses documents d'identité et sa carte vitale. Ces 2 cartes sont strictement personnelles et ne doivent pas servir à une autre personne même pour emmener son fils chez un médecin.

On peut tout imaginer, une fraude au crédit, une usurpation d'identité, une demande d'aides sociales ou toute autre abus sans son accord et qui lui retombera dessus si elle ne le signale pas.

Normalement au 3919 elle devrait obtenir toutes les informations utiles et le soutien nécessaire.

Par dedotte

Merci pour vos conseils, je vois lui envoyer vos recommandations.
Bon courage à vous tous.